

Par M. Jackman—1. Quand la Corporation des biens de guerre a-t-elle eu le nombre le plus élevé d'employés sur sa feuille de solde?

2. Combien comptait-elle d'employés à cette date?

3. A cette date quelle était la valeur des biens déclarés de surplus et inscrits dans les livres de la Corporation des biens de guerre?

4. Quelle était la base de cette évaluation?

5. Le 31 mars 1947, combien d'employés la Corporation des biens de guerre comptait-elle sur sa feuille de solde?

6. Le 31 mars 1947, quelle était la valeur de l'inventaire des biens dont disposait encore la Corporation des biens de guerre?

7. Quel a été le montant des ventes de la Corporation des biens de guerre au cours des trois premiers mois de l'année courante?

8. Au cours de 1947, quelle a été la valeur des biens déclarés de surplus a) par la marine, b) par l'armée, c) par le C.A.R.C., d) par les autres ministères ou organismes du gouvernement?

9. L'une quelconque des sources ci-haut mentionnées possède-t-elle d'autres fournitures susceptibles d'être déclarées de surplus?

10. Dans l'affirmative, quelles sont ces sources et quelles quantités en provenance de chacune?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Abbott:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. McCann.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 16, Loi ayant pour objet de modifier la Loi de 1935 sur les brevets, avec les amendements suivants:

1. *Page 2, lignes 20 et 21.*—Aux mots "constituant une émanation", substituer "qui est un agent ou serviteur".

2. *Page 2, ligne 32.*—Au mot "émane", substituer "est un agent ou serviteur".

3. *Page 6, ligne 16.*—Aux mots "trente septembre", substituer "quinze novembre".

4. *Page 6, ligne 25.*—Aux mots "trente septembre", substituer "quinze novembre".

5. *Page 6, lignes 26 et 27.*—Aux mots "trente et un mars", substituer "quinze mai".

6. *Page 6, ligne 50.*—Aux mots "le trente et un mars mil neuf cent quarante-sept", substituer "l'entrée en vigueur du présent article".

7. *Page 7, ligne 1.*—Après le mot "avait", insérer "au Canada,".

8. *Page 13, ligne 33.*—Aux mots "premier mai", substituer "quinzième jour de juin".

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.